

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-unième jour du mois de mars, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Michel MOULIN.

Étaient présents : Lydie COMBESCOT, Sébastien DAVAL, Eva DELMAS, Fabrice GORCE, Mickaël JOLIOT, Michel MOULIN, Jean-Pierre OUBREYRIE, Joëlle PRADAYROL et Elsa ROUSSILHE.

(Étaient absents : Josiane ALLAIN et Patrick VAZZANA)

L'ordre du jour était :

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte-rendu de la séance du 09 mars 2026
- 3) Élection du Maire et Procès-Verbal
- 4) Délibération relative à la détermination du nombre d'adjoints
- 5) Délibération élection des adjoints et Procès-Verbal
- 6) PV de lecture de la Charte de l'élu local
- 7) Délibération relative aux indemnités de fonction des adjoints
- 8) Délibération relative à la délégation du Conseil Municipal au Maire
- 9) Délibération relative aux droits de la formation des élus
- 10) Délibération relative à la création et à la composition des Commissions Municipales
- 11) Délibération relative à la désignation du correspondant défense
- 12) Délibération du représentant AGEDI
- 13) Questions diverses

---

*Michel MOULIN, maire sortant, accueille et installe les membres du conseil municipal qui ont été élus le 15 mars 2026.*

1) Désignation d'un secrétaire de séance :

Eva DELMAS a été nommée secrétaire de séance. Il est décidé qu'elle sera secrétaire de tout le conseil municipal (élections incluses).

2) Approbation du compte-rendu de la séance du 09 mars 2026 :

Le procès-verbal de la séance du 09 mars 2026, rédigé par René ROUSSILHE a été envoyé aux membres du conseil municipal afin qu'ils en prennent connaissance. A l'exception de Michel MOULIN aucun membre n'ayant été présent à cette réunion, le conseil municipal décide, à l'unanimité de l'arrêt du procès-verbal du 09 mars 2026.

*La présidence est confiée au membre le plus âgé, Fabrice GORCE.*

3) Élection du Maire et Procès-Verbal :

Tout d'abord deux assesseurs sont nommés : Sébastien DAVAL et Joëlle PRADAYROL. Puis il est demandé aux candidats pour la fonction de maire de se faire connaître. Seul Michel MOULIN se porte volontaire. Tous les conseillers se munissent chacun d'un papier et d'une enveloppe et votent.

Au dépouillement il est dénombré : aucun bulletin nul et neuf bulletin pour Michel MOULIN. La majorité des votes étant acquise, Michel MOULIN est proclamé Maire et installé de suite dans ses nouvelles fonctions.

4) Délibération relative à la détermination du nombre d'adjoints :

Le maire nouvellement élu fait part aux conseillers qu'il est nécessaire d'élire des adjoints pour l'aider dans sa fonction. Il précise que ce nombre ne peut être supérieur à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 3 adjoints. L'assemblée décide à l'unanimité de créer deux postes d'adjoints. Elle se réserve la possibilité d'en créer lors d'une prochaine séance, si le besoin s'en fait sentir.

5) Délibération élection des adjoints et Procès-Verbal :

Il est décidé de prendre les mêmes assesseurs que pour l'élection du maire. Puis, un tour est fait pour savoir si des candidats souhaitent candidater pour la fonction d'adjoint. Seuls Mickaël JOLIOT et Elsa ROUSSILHE se proposent respectivement pour les fonctions de premier et deuxième adjoint. Tous les conseillers se munissent chacun d'un papier et d'une enveloppe et votent. Au dépouillement il est dénombré : aucun bulletin nul et neuf bulletin pour la liste portée par Mickaël JOLIOT et Elsa ROUSSILHE. La majorité des votes étant acquise, ils sont proclamés respectivement premier et deuxième adjoint et sont installés de suite dans leurs nouvelles fonctions.

6) PV de lecture de la Charte de l' élu local :

Conformément aux dispositions légales la Charte de l' élu local est lue à haute voix par tous les conseillers.

7) Délibération relative aux indemnités de fonction des adjoints :

A la suite de l'élection du Maire et des adjoints il est nécessaire de délibérer sur leurs indemnités de fonction. Les indemnités de fonctions sont calculées par un pourcentage de l'indice terminal de la fonction publique territoriale (l'indice 1027 actuellement), multiplié par la valeur du point. Les taux maximums pour le maire est de 28,8 %, pour les adjoints il est de 10,8 %. Il est proposé au conseil de prendre le taux maximum. L'assemblée, à l'unanimité valide cette proposition.

8) Délibération relative à la délégation du Conseil Municipal au Maire :

Une proposition est faite de déléguer certaines compétences du conseil municipal au maire. Une lecture de ces possible délégations (31) est faite. Le conseil municipal en accord avec le Maire en accepte certaines (20). Elles permettent que le maire puisse gagner du temps en ne convoquant pas le conseil municipal pour chaque décision. Il est rappelé que lors de la séance suivante l'énoncé de ces décisions soit effectué.

9) Délibération relative aux droits de la formation des élus :

Le Maire précise au conseil municipal que la somme correspondant à un pourcentage des indemnités des élus (entre 2 et 20 %) doit être prévu pour le droit de formation des élus. N'ayant pas calculé le montant des indemnités et ne sachant pas si le taux concerne le montant annuel ou mensuel des indemnités, le conseil choisit de prévoir la somme de 1 000 €. Cette somme sera possiblement réévaluée sur une prochaine réunion.

10) Délibération relative à la création et à la composition des Commissions Municipales :

Il est décidé de créer 16 commissions communales. Elles sont composées comme suit :

- Appel d'offre : Mickaël JOLIOT, Sébastien DAVAL et Fabrice GORCE
- Travaux : Mickaël JOLIOT, Sébastien DAVAL et Fabrice GORCE
- Attractivité, développement communal : Eva DELMAS, Sébastien DAVAL, Fabrice GORCE
- Plan Communal de Sauvegarde (correspondant tempête) : Mickaël JOLIOT, Elsa ROUSSILHE, Joëlle PRADAYROL
- Révision des listes électorales : Sébastien DAVAL, Lydie COMBESCOT et Joëlle PRADAYROL
- Finances/Budget : Elsa ROUSSILHE, Lydie COMBESCOT, Eva DELMAS, Mickaël JOLIOT
- Jeunesse, culture, patrimoine, communication : Eva DELMAS, Fabrice GORCE, Mickaël JOLIOT
- Environnement : Eva DELMAS
- Travaux, voirie : Mickaël JOLIOT, Sébastien DAVAL
- Urbanisme, PLUiH : Elsa ROUSSILHE, Lydie COMBESCOT
- FDEL, ENEDIS : Mickaël JOLIOT, Fabrice GORCE
- École : Mickaël JOLIOT, Jean-Pierre OUBREYRIE, Eva DELMAS, Lydie COMBESCOT
- **Communication, culture, bibliothèque : Lydie COMBESCOT, Eva DELMAS**
- **Agents communaux : Elsa ROUSSILHE, Mickaël JOLIOT**
- **ONF : Mickaël JOLIOT, Eva DELMAS**
- **GEMAPI : Mickaël JOLIOT, Eva DELMAS**

11) Délibération relative à la désignation du correspondant défense :

Le conseil municipal a décidé de nommer Mickaël JOLIOT comme correspondant défense, il aura comme suppléant Jean-Pierre OUBREYRIE.

12) Délibération du représentant AGEDI :

Le conseil municipal décide de nommer Elsa ROUSSILHE comme représentant AGEDI, syndicat qui nous fournit les logiciels nécessaires au fonctionnement du secrétariat. Le suppléant sera Mickaël JOLIOT.

13) Questions diverses :

- Un projecteur de l'école sera à changer, explique le maire. Un devis a déjà été fait par Darty. Mickaël JOLIOT se propose de se rapprocher de Leclerc à ce sujet. Lydie COMBESCOT propose le prêt du sien.
- Eva DELMAS explique qu'elle s'est rendue au cinéma de Biars-Sur-Cère le 09 mars, accompagnée de Elsa ROUSSILHE, afin de visionner les bandes annonces de certains films proposés pour le « cinéma belle étoile ». Elles ont sélectionné trois films (« En fanfare », « On ira », et « Le garçon et le héron ») et trois dates (13 juillet, 24 juillet et 14 août) pour cette manifestation. Le dossier a été déposé par après.

La secrétaire,  
Eva DELMAS



Le MAIRE,  
Michel MOULIN

